PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT
Développement ressources & marchés

BOOTCAMP NEGOCIATIONS
Bulletin d'inscription*

Attention, ce bulletin d'inscription est réservé aux entreprises qui ne sollicitent pas la prise en charge de leur OPCO.

Durée : 2 jours

Dates et lieu : Lyon - Consulter https://duvocelle.com pour les dates

Nombre d'heures : 14

PARTICIPANTS

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

RESPONSABLE INSCRIPTION

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

N° siret : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

Votre référence commande :

REGLEMENT

Budget pour les 2 journées de formation : 1 795,00 € HT + TVA 20% : 2 154,00 € TTC

Intra-entreprise possible sur demande : nous consulter.

Cette formation ne peut être prise en charge par votre OPCO.

☐ Ci-joint un chèque de : …… € A l'ordre de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT

☐ Paiement à réception de facture

NOM ET SIGNATURE

**Votre inscription ne sera définitivement prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli avec toutes les prestations demandées, et signé à l'adresse suivante : philippe@duvocelle.com*
La signature de ce bulletin de participation signifie l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Services figurant dans les 3 pages suivantes.

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (1/3)

La société PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT, sise au 24 Bis Chemin des Trois Noyers – 69570 Dardilly, est un organisme de prestation professionnelle enregistré sous le N° 82 69 09312 69 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes qui développe, propose et dispense des prestations en inter et intra entreprise. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT réalise également de l'accompagnement individuel sous forme de coaching de cadres et dirigeants d'organisations. L'ensemble des prestations PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT est ci-après dénommée « l'Offre de services PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT » ou « l'Offre de services ».

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de services (ci-après « CGS ») s'appliquent à toute prestation **conçue et animée par Philippe Duvocelle Consultant (PHD)**. Toute personne souhaitant bénéficier de prestations dispensées par PHD (ci-après « Client ») et en faisant la demande, se verra communiquer les présentes CGS.

2. COMMANDE DE PRESTATION

Pour la bonne gestion administrative et la bonne organisation des prestations proposées par PHD, chaque commande du Client fera l'objet d'un bon de commande (ou bulletin d'inscription) qui devra être retourné à PHD signé, au plus tard 7 jours calendaires avant la première date fixée pour la tenue de la prestation. Passé ce délai, le Client est invité à consulter PHD pour vérifier la possibilité de participer à la session visée. Sauf accord contraire écrit et préalable de PHD, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGS qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur d'éventuelles Conditions Générales d'Achat.

En cas de prestation intra-entreprise, l'offre communiquée par PHD est valable un mois après son émission.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de PHD, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins et aux besoins des participants. Le Client reconnaît notamment avoir été informé que les Capsules de compétences ne peuvent donner lieu à aucune convention de formation, ni à une prise en charge de la part d'un OPCO.

3. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE prestation

3.1 Annulation par PHD

PHD se réserve la possibilité d'annuler au plus tard 6 jours calendaires avant le début d'une session de prestation inter si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si les conditions ne sont pas réunies pour en assurer le bon déroulement. Dans ce cas, le Client est informé par courriel et se voit proposer la possibilité de reporter son inscription à une date ultérieure. A défaut, la prestation est annulée et le Client est remboursé de l'avance éventuellement versée.

3.2 Annulation par le Client

La commande passée par le Client est ferme, passé un délai de 2 jours calendaires après réception du Bon de commande signé du Client. En cas d'annulation tardive par le Client d'une inscription et sauf cas de force majeure avéré, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours calendaires avant la session : 30% des honoraires relatifs à la prestation seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué entre 29 jours calendaires et 10 jours calendaires avant la session : 50% des honoraires relatifs à la prestation seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 10 jours calendaires avant la session : 100% des honoraires relatifs à la prestation seront facturés au Client.

Les sommes versées à titre de dédommagement feront l'objet d'une facture séparée.

3.3 Report d'une prestation

Les parties peuvent décider d'un commun accord de reporter une prestation. Aucune des parties ne sera tenue d'accepter un tel report.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont exprimés en euros (€) et sont à majorer de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur.

Pour toute prestation intra-entreprise en présentiel, les prix s'entendent hors frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du ou des intervenant(e)s, facturés en sus ; tout comme les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant, pris en charge par le Client ou facturés en sus.

PHD se réserve la possibilité de demander le paiement d'un acompte de cinquante pour cent (50%) du prix du bon de commande accepté.

Le règlement de la facture sera prioritairement effectué par virement bancaire. Les paiements seront effectués à l'ordre de l'IRFD et mentionneront le numéro de facture correspondant. Les factures sont payables à quinze (15) jours date de facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit, à l'application d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

Le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. PHD se réserve de plus le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, dans l'hypothèse où les frais réellement exposés pour le recouvrement étaient supérieurs à ce montant.

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (2/3)

5. CONFIDENTIALITE

Aux termes du présent contrat, les informations confidentielles visent :

- toutes les informations, documents que se fournissent mutuellement les parties,
- toutes les informations obtenues oralement au cours de discussions ou réunions entre les parties,
- toutes les analyses, études, propositions ou autres documents préparés par les parties qui contiennent ou reflètent des informations visées ci-dessus,
- toutes les correspondances intervenues entre PHD et le Client.

Ne seront pas considérées comme confidentielles, les informations :

- qui sont ou ont été portées à la connaissance du public, sans que les parties aient été à l'origine de cette divulgation,
- dont les parties ont accepté par écrit la libre communication ou utilisation.

6. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par PHD comme Client de ses offres de services. PHD peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, communication média, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports de prestation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur.

Leur reproduction, représentation, adaptation, traduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès et préalable de PHD.

8. ACCESSIBILITE ET LOCAUX

PHD souligne son attachement à l'inclusion de toutes les personnes désirant être formées. Pour toute situation de handicap, merci de contacter PHD pour plus d'informations sur les modalités d'accès aux prestations.

Si PHD devait réaliser des services dans les locaux du Client ou choisis par le Client, PHD s'engage à respecter les conditions d'hygiène et de sécurité dont la teneur sera communiquée par le Client avant le début des services. Cet engagement suppose que l'intervenant(e) de PHD bénéficie de la même protection que les personnels du Client. Le Client assumera les coûts additionnels consécutifs à la mise en œuvre desdites conditions.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre des relations contractuelles encadrées par les présentes CGS, pour une bonne gestion et un suivi de qualité des prestations proposées et des participants, le Client autorise expressément PHD à procéder au traitement de certaines données personnelles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

PHD agit en qualité de gestionnaire de traitement et pourra de ce fait être contactée par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe@duvocelle.com. PHD est l'unique destinataire des informations collectées.

Les données susceptibles d'être collectées dans le cadre des présentes sont notamment les suivantes : Nom, Prénom, Coordonnées téléphoniques, électroniques et postales, Employeur, Activité professionnelle, prestations déjà réalisées, prestations souhaitées, Evaluations des prestations suivies.

Le traitement auquel consent le Client a pour finalité de permettre à PHD de fournir les services proposés aux Clients et de pouvoir réaliser de la prospection.

Par ailleurs, PHD peut être amené à divulguer des données personnelles lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification, à l'interpellation ou à la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice ou atteinte (intentionnellement ou non) aux droits ou à la propriété de PHD, à d'autres Clients, ou à toute autre personne risquant d'être pénalisée par de telles activités.

Dans tous les cas PHD s'engage à ne traiter que des données personnelles adaptées et nécessaires aux finalités évoquées et à ne pas les transmettre à des tiers pour des raisons étrangères à ces finalités.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse suivante : Philippe Duvocelle Consultant – 24 Bis Chemin des Trois Noyers – 69570 Dardilly, ou par mail à philippe@duvocelle.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (3/3)

10. FORCE MAJEURE

Les obligations de PHD et du Client seront suspendues de plein droit et sans formalité en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout évènement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code civil tel qu'interprété par la jurisprudence.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie subissant cet évènement devra en informer l'autre dans les meilleurs délais.

Si l'évènement de force majeure venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu entre PHD et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts et sans que la responsabilité de la partie défaillante puisse être engagée du fait de l'inexécution de ses obligations contractuelles.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception dénonçant le dit contrat.

11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PHD est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et imputables à PHD. La responsabilité de PHD est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de PHD ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

12. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGS sont régies et interprétées conformément aux lois françaises

Tout litige, différend ou toute réclamation découlant de et/ou lié(e) aux présentes CGS, à leur interprétation, validité et/ou exécution devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Toutefois, si au terme d'un délai d'un (1) mois à compter de la première initiative, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige sera alors soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.